



Compte-rendu de la réunion
du Comité Directeur Fédéral

SAMEDI 4 AVRIL 2009
VALENCE

Présents

Elus : Rachel ACKERMANN, Denise AVEDIGUIAN, Jean-Paul COUTELIER, Joël DHUMEZ, Alain GUILLARD, Yolande JABERG, Valérie KING Jacques KOMORN, Claude LARIDAN, Julie LAZARD, Johanna MENARD, André MONROCHE, Christian PIEYRE, Rodolphe REDON, Christian ROBERT, Luc SERBELLONE, Alain SZENICER.

DTNA : Maryse DEGARDIN.

Invité : Gilles LE DUIGOU.

Excusés : Christian AIT, Ralph CAPRON, Bertrand DUBRUEIL, Isabelle GAIGNON, Florence SUIRE, Jocelyne TRIADOU.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 24/01/2009
2. Finances
3. Compte-rendu des commissions nationales - cf. compte-rendu réunion Savate Bâton Défense
4. Commission Nationale Arbitrage : Charte de l'officiel - Lutte contre les incivilités (tableau des sanctions) - Guide pratique de l'Officiel de Savate + planches gestuelle
 - Évaluation des officiels - Organisation et examen final des JAS et DOS de secteur
 - Page web spéciale arbitrage dans le site fédéral (cf. documents joints en annexe)
5. Projet National de développement
6. Championnat de France 2010
7. **International** : qualificatif Championnat du Monde SERBIE - Finales du Championnat du Monde
8. Actions au Brésil
9. Point sur les actions en cours
10. Chauss' Fight
11. Partenariat
12. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 24/01/09

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 24 janvier 2009 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Finances (dossier en possession des élus)

Le trésorier présente et commente le compte de résultat de l'année 2008 ainsi que le rapport de gestion.

L'arrêté des comptes 2008 et le rapport de gestion sont adoptés à l'unanimité des présents.

Il présente ensuite un projet de budget 2009. La subvention ministérielle 2009 n'étant pas connue à ce jour, Claude précise que ce projet sera soumis à modifications. Il nous informe que toute la partie direction technique nationale (DTN) n'a pas été réellement traitée.

Ces lignes budgétaires sont en cours d'élaboration suite au nouveau dispositif haut niveau imposé par le Ministère (parcours d'excellence sportive PES).

L'élaboration du budget traduit les principaux axes de développement de notre fédération à savoir :

- haut niveau
- le plus grand nombre dont publics spécifiques
- prévention du sportif
- emploi sportif

Les priorités de la fédération (jeunes, féminines, contrôle médical, structuration territoriale) ont été maintenues.

3. Compte-rendu réunion Savate Bâton Défense des 7 et 8 mars 2009 à Toulouse

le compte-rendu de la commission nationale savate bâton défense des 7 et 8 mars 2009 à Toulouse reçu par chaque membre du comité directeur n'a pas amené d'intervention ou de modification. Il est donc adopté à l'unanimité des présents.

4. Commission Nationale Arbitrage

Rodolphe Redon, responsable de la commission nationale arbitrage présente en diaporama le dossier élaboré par la commission.

Ce dossier est composé de la charte de l'Officiel National, du guide de l'Officiel en Savate + planches gestuelles de l'Arbitre, de l'évaluation de l'Arbitre National en situation + fiche, du guide pour l'organisation des examens de JAS et DOS, de l'évaluation de l'Arbitre en situation niveau secteur + fiche, de l'examen de Juge Arbitre Secteur et Délégué officiel Secteur, du compte-rendu de la CNA du 20/03/09, de la proposition d'arborescence pour la page consacrée à l'arbitrage sur le site, de la lutte contre les incivilités, après avoir supprimé sur cette fiche le montant des sanctions.

L'élaboration d'une fiche de signalement d'événements indésirables.

Il sera rajouté sur cette fiche : « à retourner : au Président, au responsable de la commission nationale arbitrage et au responsable de la commission nationale disciplinaire »

De plus un modèle de trame de témoignage sera préparé par Alain SZENICER et joint à cette fiche, afin d'avoir un écrit des présents, signataires de la fiche d'événements indésirables, ainsi que des témoins éventuels.

Le dossier présenté est adopté à l'unanimité des présents.

Après la présentation de ce dossier, Rodolphe aborde le problème « Marc Schaffer/Julie Lazard »

De nombreuses interventions ont succédé cette présentation, toutes indignées par les propos tenus mais divergentes sur les sanctions proposées. Il s'avère que suite aux insultes proférées par Marc Schaffer à l'encontre du Julie Lazard, lors des championnats de zone de leur secteur, le comité directeur décide à l'unanimité des présents de suspendre ce dernier de ses fonctions de RSA jusqu'à la fin de la saison sportive. Il lui est donné jusqu'au prochain comité directeur, soit le 24 mai, pour faire un courrier d'excuses à Julie. Au delà de cette date, si aucune excuse n'a été formulée, il sera convoqué devant la commission nationale de discipline.

Jacques Komorn absent le matin, moment du traitement de ce dossier, a souhaité intervenir en début d'après-midi. Après avoir exprimé son avis, ce dernier demande au comité directeur de revenir sur la décision prise.

Après de nombreuses interventions le comité directeur décide de ne pas revenir sur sa décision et la confirme.

5. Projet National de développement 2009/2012 (dossier en possession des élus)

Chaque commission nationale ayant élaboré son projet pour les 4 années à venir, le Président et la Secrétaire Générale ont préparé le projet national de développement budgétisé dans un des axes prévus, à savoir : promotion du sport pour le plus grand nombre. Le Président le présente sous forme de diaporama réalisé par la secrétaire générale, en vue de la convention d'objectifs.

Les autres axes étant traités par la DTN.

Dans le cadre de ce projet, Il est demandé à la commission nationale féminine de réfléchir à la médiatisation, au sein de la fédération, du concours femmes et sport organisé par le Ministère de la Santé et des Sports.

Ce plan national de développement est adopté à l'unanimité des présents. Le Président précise qu'il sera amendé et complété en fonction des diverses informations ministérielles.

6. Championnat de France 2010

Christian Pieyre, Vice-Président et Maryse Degardin, DRH, sont chargés de finaliser le cahier des charges, et la convention pour les finales Elite 2009 à Coubertin.

Après délibération du comité directeur, suite à plusieurs demandes d'organisation, les finales élites 2010, se dérouleront à Nice, avec un droit d'organisation de 10 000 €.

Pour l'avenir une fiche de candidature indépendante du dossier de calendrier des compétitions sera établie afin de pouvoir réaliser un réel appel d'offre sur des critères de qualité répondant à l'importance de cette manifestation.

7. International : qualificatif Championnat du Monde SERBIE - Finales du Championnat du Monde

Suite à la demande de la CNA d'envisager des vacances pour les officiels prévus dans le quota exigé par la FIS lors des compétitions internationales, il est demandé au Trésorier et au responsable de la CNA de faire des propositions.

La convention après les modifications présentées par le Vice-Président entre la fédération française et les organisateurs des compétitions internationales est présentée et adoptée à l'unanimité.

Un avis favorable est donné à l'attribution par la FIS, de finales du Championnat du monde combat au club de LA MOTTE SERVOLEX en décembre 2009

La désignation par le responsable de la CNA des officiels français pour les compétitions internationales est adoptée à l'unanimité.

Est adoptée l'attribution par la FFSbf d'une aide financière, sur présentation de factures, de 10000 € pour l'organisation du premier championnat du Monde Universitaire qui se déroulera à Nantes les 24, 25, 26 juin 2010.

8. Actions au Brésil

2009 année de la France au Brésil, cette action est labellisée par culture France, la SAVATE sera partie prenante de cet événement dans le cadre d'un stage et d'un gala.

9. Chauss' Fight

Le Président présente un long réquisitoire sur les dérives qui touchent le fonctionnement de cette commission.

Une discussion s'engage entre le responsable de la commission, Christian Robert qui justifie ces problèmes de dysfonctionnement (modifications de règlement, manifestation très souvent imprécise dans l'organisation, mélange de disciplines...) invoquant la nécessité d'agir rapidement. L'ensemble des membres élus souhaite un rétablissement et une mise en conformité du fonctionnement de cette commission conformément à la réglementation fédérale.

Il est donc demandé à la commission de revoir les points suivants :

- Suppression de la mention « **et en particulier la commission nationale de chauss'fight représentée par Christian Robert, responsable** » de la convention d'organisation nationale d'une manifestation en chauss'fight qui lie la fédération et l'organisateur.
- Dans le règlement suppression du mot « break » pour séparer les tireurs, et sur la fiche de jugement remplacer le mot « boxeur » par tireur.
- Les sponsors propre à l'organisateur de chauss'fight peuvent s'ajouter s'ils ne rentrent pas en concurrence avec les partenaires nationaux.
- La fédération délègue et autorise une organisation mais n'a aucune responsabilité financière.
- Comme pour toutes compétitions de boxe française, ou de canne et bâton, interdiction d'accueillir des combats d'autres boxes pieds-poings autres que les disciplines internes à la Fédération de SAVATE dans toutes organisations officielles ou non de CHAUSS'FIGHT ainsi que lors de galas. (cf. règlement)
- La demande à Christian Robert, responsable de la CN CHAUSS'FIGHT, qui a déposé à l'INPI, à son propre nom, 15 jours avant l' AG nationale de la fédération du 21 juin 2008 où devait être proposé l'hébergement de cette discipline au sein de celle-ci, le nom de CHAUSS'FIGHT décidé lors d'un comité directeur du 24 janvier 2008 ainsi que les règlements, de les rétrocéder à la fédération pour l'euro symbolique.
- La participation exceptionnelle du Chauss'fight à des galas d'autres boxes est soumise au préalable à une demande officielle à la fédération suivie d'une décision du comité directeur fédéral.
- Si une ligue professionnelle pour la discipline Chauss'fight ou de boxe française est créée, la dénomination de cette ligue devra être : LIGUE PROFESSIONNELLE DE SAVATE.
- Les élus d'un comité directeur d'une ligue professionnelle devront être bénévoles.

Toutes ces décisions ont été adoptées (majorité ou unanimité)

10. Partenariat

Sujet non traité par manque de temps.

11. Questions diverses

11.1 - Projet de réforme du haut niveau.

Ont été adoptés à l'unanimité des présents :

- L'acceptation du PES (parcours d'excellence sportive) qui se substitue à la filière d'accès au sport de haut niveau.
- La fermeture du pôle Espoirs de Vichy à l'issue de la saison sportive.

- La possibilité de quitter le CDFAS dès la fin de la saison sportive si les conditions d'accès à Chatenay étaient possible.
- La demande à la ligue de l'Île de France de SAVATE de rechercher des financements pour ses athlètes franciliens au sein du pôle.
- La création de 2 pôles France avec une possibilité de 25 places chacun : 1 pôle France à Toulouse – 1 pôle France en Île de France. Des contacts ont été engagés avec Chatenay-Malabry et Toulouse.

11.2 - Convention UNSS

- 3000 € sont affectés et seront attribués sur factures aux championnats de France UNSS uniquement s'ils sont organisés.

11.3 - Convention FFSU

- 1200 € sont affectés et seront attribués sur factures aux championnats de France Universitaires.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG